

travail de l'Assemblée, du Conseil et du Secrétariat; 5,605,589 francs or pour l'Office International du Travail et 1,911,338 francs or pour la Cour Permanente de Justice Internationale; ce qui reste, 3,023,824 francs or est affecté aux immeubles et aux pensions. La part du Canada dans cette répartition nette est de 35/923 du total ou 779,303·90 francs or.

Membres de la Société des Nations.—Les Etats qui en janvier 1939 étaient membres de la Société des Nations sont les suivants:—

Afghanistan	Finlande	Panama
Union Sud-Africaine	France	Pérou
Albanie	Grèce	Pologne
République Argentine	Guatémala	Portugal
Australie	Haïti	Roumanie
Belgique	Hongrie	Salvador ¹
Bolivie	Inde	Siam
Bulgarie	Iran	Union des Républiques So-
Canada	Irak	viétiques Socialistes
Chili ¹	Irlande (Eire)	Espagne
Chine	Italie ¹	Suède
Colombie	Lettonie	Suisse
Cuba	Libérie	Turquie
Tchécoslovaquie	Lithuanie	Royaume-Uni de Grande
Danemark	Luxembourg	Bretagne et du nord de
République Dominicaine	E.-U. du Mexique	l'Irlande
Equateur	Pays-Bas	Uruguay
Egypte	Nouvelle-Zélande	Venezuela ¹
Ethiopie	Norvège	Yougoslavie
Esthonie		

¹ Par une communication du 23 juillet 1937, le Salvador a signifié son intention de se retirer de la Société des Nations, en conformité avec l'article 1, paragraphe 3 du Covenant. L'Italie, le Chili et le Venezuela ont signifié la même intention par communication du 11 déc. 1937, 31 mai 1938 et 11 juillet 1938 respectivement. Dans une lettre du 18 mars 1938, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures du Reich allemand a informé le Secrétaire général de la Société des Nations que l'ancien Etat fédéral d'Autriche avait cessé d'être membre de la Société des Nations le 13 mars 1938.